

DEC211635INSU

Décision portant modification de la date d'effet de l'ajout d'une tutelle à l'international research laboratory n°3351 intitulé « Institut Franco-Argentin d'études sur le climat et ses impacts » (IFAEI)

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC181903DGDS du 21 décembre 2018 portant création et renouvellement des unités mixtes internationales ;

Vu la décision DEC201923DAJ du 6 novembre 2020 portant organisation et fonctionnement des unités du CNRS ;

Vu la décision DEC202353DGDS du 18 décembre 2020 portant modification de typologie et recodification de certaines Unités mixtes internationales (UMI) en International research laboratory (IRL) ;

Vu la décision DEC210755INSU du 9 mars 2021 portant ajout de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) comme tutelle principale

Vu l'accord des tutelles ;

DECIDE :

Article 1^{er}


À compter du 1^{er} janvier 2019, l'Institut de recherche pour le développement (IRD) a la qualité de tutelle principale de l'IRL3351 intitulée « Institut Franco-Argentin d'études sur le climat et ses impacts ».

À compter de cette même, les établissements cotutelles principales de l'IRL3351 sont : CNRS, IRD, UNIVERSIDAD DE BUENOS AIRES et CONSEIL NATIONAL DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (CONICET).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21/04/2021


Le Président - Directeur Général
Antoine Petit